



AVIS AUX MEMBRES

N° 2013 – 223

Le 13 septembre 2013

Demande de reconnaissance en vertu d’EMIR – Autorité européenne des marchés financiers (« ESMA »)

La CDCC désire informer les membres compensateurs que, le vendredi 13 septembre 2013, elle a déposé une demande de reconnaissance à titre de contrepartie centrale (« CCP ») d’un pays tiers en vertu du chapitre 4 du titre III du règlement UE N° 648/2012 (« EMIR ») et du chapitre II du règlement délégué de la Commission (UE) N° 153/2013 du 19 décembre 2012 complétant le règlement (UE) 648/2012 en ce qui concerne les normes techniques régissant les exigences applicables aux contreparties centrales.

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec les Services aux membres de la CDCC ou envoyer un courriel à cdccops@cdcc.ca.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower
130, rue King Ouest, 5^e étage
Toronto (Ontario)
M5X 1J2
Tél. : 416 367-2463

800, Square Victoria
3^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514 871-3545